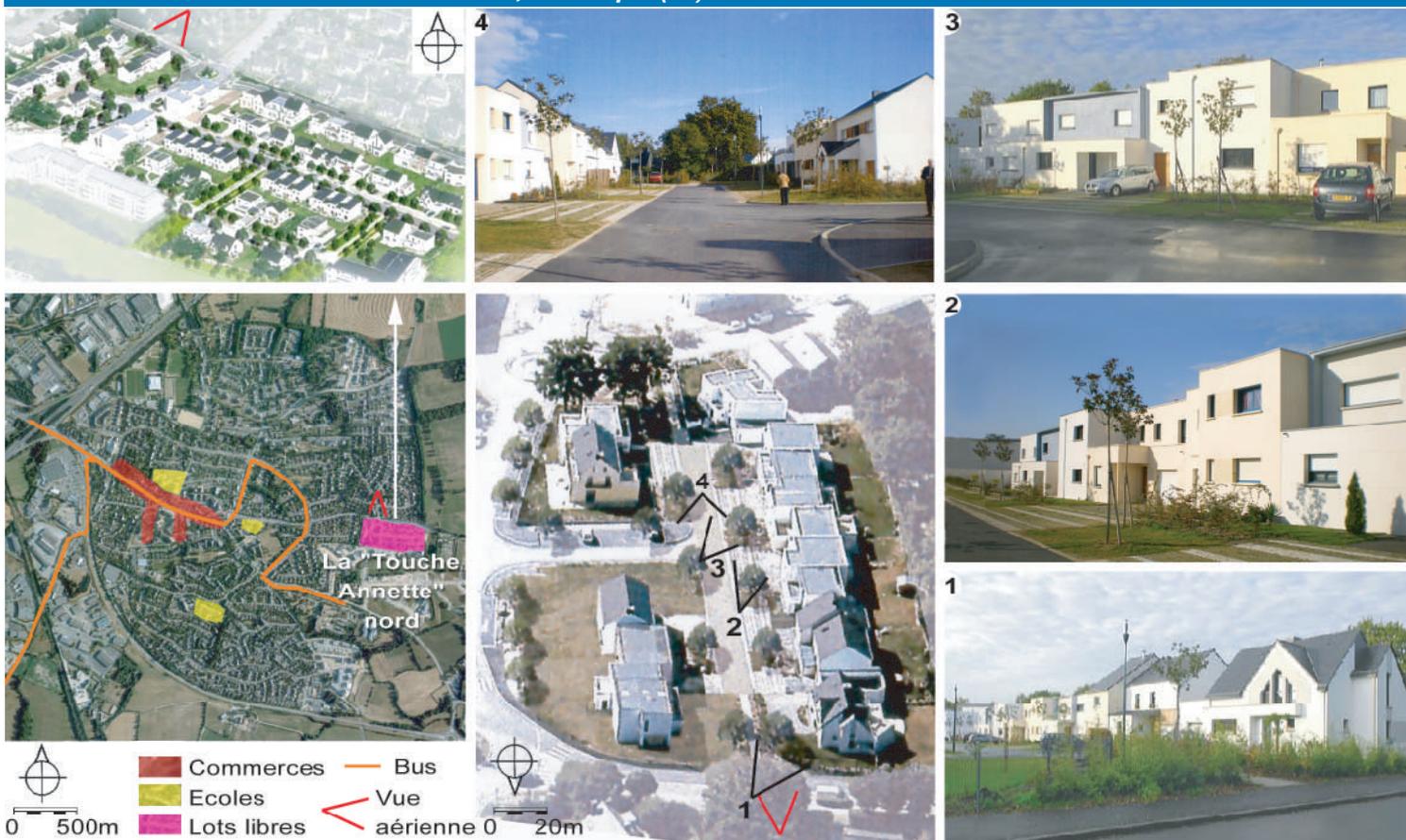


Prix arturbain.fr 2007

- Maîtrise d'ouvrage :** SEM TERRITOIRES - 1, rue Geneviève de Gaulle-Anthonioz - 35207 Rennes Cedex 2. - Tél : 02 99 35 15 15
Fax : 02 99 35 21 00 - www.territoires-rennes.fr - thomas.saglio@territoires-rennes.fr
- Responsables :** Pierrick Massiot, PDG de la SEM TERRITOIRES - Jean-Louis Amar, Directeur - Thomas Saglio, Chargé d'opérations
- Présentateur :** **Thomas Saglio**
- Organismes décisionnaires et financeurs :** SEM TERRITOIRES, titulaire d'une convention publique d'aménagement
Ville de Chantepie, Michel Loret - Maire
- Propriétaire du site :** SEM TERRITOIRES
- Description de l'opération :** Située dans la ZAC des Rives du Blossne, opération de près de 3000 logements, le secteur de la "Touche Annette" Nord (livré en 2007) marque une transition entre le tissu pavillonnaire existant voisin et l'urbanisation future de ce nouveau quartier de Chantepie (6793 habitants). Avec des formes denses, les 49 lots libres de ce secteur s'inscrivent dans une grande diversité de logements. Cette opération satisfait les ménages désireux d'habiter en maisons individuelles et répond à une limitation de l'étalement urbain.
- Equipe pluridisciplinaire :** Maître d'ouvrage - SEM TERRITOIRES - Thomas Saglio, Chargé d'Opérations
Urbaniste - ENET/DOLOWY - Iga Dolowy, Architecte/urbaniste
Aménagements paysagers - SCE - Vincent Benard, Paysagiste DPLG
MOE voirie - DDE - Gérard Belhomme, Technicien, chargé de projets
MOE réseau et OPC - AMCO - Philippe Thébaud, Chef de projets
Géomètre expert - SEVAUX et ASSOCIES - Gilles Sevaux, Géomètre expert
Etude d'impact - OUEST AMENAGEMENT - Eric Garnier, Ingénieur, chargé d'études

LOTS LIBRES SUR PETITES PARCELLES, Chantepie (35)



Qualité architecturale :

- Des **formes urbaines** présentant un **front bâti** continu et des façades de maisons individuelles diverses (1, 2 et 3) adaptées aux attentes de chaque particulier.
- Une **cohérence des projets** est assurée par un cahier des prescriptions architecturales s'imposant aux architectes et constructeurs (mitoyenneté des maisons, volumétrie en R+1 obligatoire, alignements des façades à 5m, usage des enduits grattés et des menuiseries PVC interdit...).
- Un **espace public valorisé** (modèles imposés de clôtures en limite d'espace public, absence de coffrets techniques en limite de lots...).

Qualité de vie sociale :

- Une **mixité sociale** est assurée par la diversité de taille des lots (de 220 m² à 670 m²).
- Un **accès à la propriété possible pour les personnes à faibles revenus** grâce à des coûts de sorties inférieurs à ceux du marché.
- Une **intimité protégée** par le front bâti sur rue, les jardins privés étant en fond de lot.
- Les rues conçues comme des espaces partagés, **lieux d'échanges** (mise en place de zone 30...).

Respect de l'environnement :

- Une **économie du foncier** avec des parcelles restreintes de 350m² en moyenne.
- La **récupération des eaux pluviales imposée** pour l'alimentation des chasses d'eau des WC et l'arrosage des jardins.
- Une **conservation des arbres remarquables préexistants** sur le site (chênes centenaires).
- La mise en place de **containers de tri sélectif enterrés** à l'échelle du quartier.
- Une **valorisation des déplacements alternatifs à la voiture** avec des chemins plus courts pour deux-roues et piétons.